

ANNEXE II. a

Règlement d'examen

BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES Logistique et Transport

INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Activités de logistique et de transport	UP1	8 (1)	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel oral	20 min (+1h pour PSE)
EP2 – Conduite de chariot de manutention mécanisée	UP2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit pratique	30 min
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuelle écrite	C.C.F	Ponctuelle écrite	3 h
EG2 - Mathématiques	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuelle écrite	1 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont coefficient 1 pour la prévention, santé, environnement.